

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20180704-18-055-INF-SPOR-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018  
Publication : 05/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO



**N° 18/055/INF-SPORTS**

**SÉANCE DU 04 JUILLET 2018**

**OBJET** : INFRASTRUCTURES – SPORTS

Convention tripartite : mise à disposition des équipements sportifs des collèges Léon BOUJOT et Porto-Vecchio 2.

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Absents** : Michel DALLA SANTA ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Avait donné procuration** : Michel DALLA SANTA à Florence VALLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jeanne STROMBONI à Marielle DELHOM ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline BARTOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'adjoint délégué à la jeunesse et au sport soumet, au conseil municipal le rapport suivant.

Depuis septembre 2017, la Commune réalise des travaux de rénovation au sein du Cosec de Porto-Vecchio lui appartenant.

De nombreuses associations ont signé des conventions annuelles de mise à disposition pour utiliser les équipements de ce complexe sportif.

Les collèges de Léon BOUJOT et Porto-Vecchio 2 disposant d'équipements sportifs pouvant accueillir ces associations pendant la durée des travaux, la Commune a signé, pour l'année 2017-2018, deux conventions tripartite avec la Collectivité de Corse, propriétaire des bâtiments, et le principal de chaque collège, afin de régler les modalités de mise à disposition de ces équipements.

Les travaux sont en cours de réalisation, de ce fait deux nouvelles conventions sont proposées pour l'année 2018-2019 (ci-après annexées).

Il convient donc d'approuver ces conventions et d'autoriser le Maire à intervenir à leur signature.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 02 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver les conventions de mise à disposition des équipements sportifs du collège Léon BOUJOT et une convention de mise à disposition des équipements sportifs du collège Porto-Vecchio 2 avec la Collectivité de Corse, propriétaire des bâtiments, et le principal du collège (ci-après annexées) pour l'année 2018-2019.

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention visée à l'article 1 et les avenants qui viendraient à être ajoutés ainsi qu'à mener toutes les diligences utiles à la mise en œuvre de ces conventions.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,